

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CORUS

Article 1 : Application, Acceptation et Modification des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables au Produit vendu par CORUS à un professionnel de l'informatique, ci-après nommé le Distributeur. Peu importe la raison sociale ou le code INSEE de ce professionnel, du moment que le Produit acheté au titre des présentes soit destiné à être revendu ou inclus dans les solutions du Distributeur auprès de son propre Client ci-après nommé « Client Final ». Le Produit peut être de marque CORUS ou d'une autre marque, il peut être constitué d'un seul élément ou de plusieurs, intégrer des logiciels, des prestations ou des services pour constituer un ensemble, un lot, une solution, tel que décrit au devis ou sur le site Internet de CORUS.

Les présentes conditions sont applicables dans leur intégralité pour tout Produit vendu par CORUS au Distributeur en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu ou le destinataire de livraison. Les présentes s'appliquent également aux commandes passées sur le site Internet www.corus.pro et plus généralement à tout autre mode d'échange électronique présent et à venir. Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de CORUS. Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par le Distributeur, dans ses conditions générales d'achats ou dans tout autre document, sera inopposable à CORUS, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance et même en l'absence de protestations par CORUS de ces conditions contraires.

Les relations entre CORUS et son Distributeur seront régies exclusivement par la réglementation applicable aux relations entre professionnels de même spécialité. Le Distributeur reconnaît que le seul fait de passer commande d'un Produit auprès de CORUS, implique qu'il est incontestablement un professionnel de même spécialité que CORUS et qu'il a la pleine capacité juridique à s'engager au titre du présent contrat.

CORUS se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.

Article 2 : Validation des commandes et signatures électroniques

Tout bon de commande signé et envoyé par fax ou courrier est valide et vaut acceptation des présentes clauses irrévocablement et de même :

- tout retour à CORUS d'un devis signé et/ou tamponné, par email, télécopie ou courrier,
- tout retour à CORUS d'un devis CORUS au format PDF signé par le Distributeur par apposition d'une signature ou d'un certificat électronique
- toute commande faisant et portant référence d'un devis CORUS, envoyée par email, le simple envoi de l'email valant signature,
- toute commande générée sur le site Internet de CORUS par "double clic" si ce service est disponible, le double-clic valant signature électronique de même valeur qu'une signature manuscrite,
- toute commande envoyée par un formulaire disponible sur le site Internet CORUS sera considérée comme signée et valide quand après avoir coché la case d'acceptation des Conditions Générales de Vente CORUS, le Distributeur cliquera ensuite sur « ENVOI ».

Article 3 : Confirmation de commande

Un accusé de réception de commande de CORUS ne constitue pas une acceptation de commande par CORUS. Seule, la confirmation de commande ou sa mise en livraison ou la mise à disposition du Produit ou sa facturation marque l'acceptation de la commande par CORUS.

Article 4 : Prix et conditions

Si le Distributeur passe commande à partir du site ou en se référant valablement au site Internet de CORUS, les prix du site seront applicables en totalité au jour de l'envoi de la commande. Si à la demande du Distributeur ou autrement, un devis lui est adressé et que ce devis dans les délais de validité indiqués au devis, est confirmé par le Distributeur, les prix et conditions particulières du devis prévaudront sur les prix et conditions du site Internet de CORUS, toutes les autres conditions du site Internet CORUS non contradictoires au devis restant valables.

CORUS se réserve le droit de modifier ses prix et conditions à tout moment. Les prix indiqués sur le site Internet www.corus.pro ou sur toute correspondance (email, fax, courrier) sont indiqués hors frais de préparation et de livraison, départ entrepôt de CORUS et sont exprimés en euros hors taxes

Article 5 : Modalités de Paiement et Sécurisation

Le Distributeur peut payer:

① par carte bancaire si ce service est disponible

Le paiement s'effectue au choix sur les serveurs bancaires sécurisés des établissements partenaires (banques). Ceci implique qu'aucune information bancaire concernant le Distributeur ne transite via le site de CORUS. Le paiement par carte bancaire est parfaitement sécurisé ; la commande du Distributeur est enregistrée et validée dès l'acceptation du paiement par la banque choisie.

② par chèque bancaire

La commande du Distributeur est alors réservée pendant 5 jours. Au delà de ce délai, sans réception du chèque de règlement, CORUS pourra soit annuler la commande soit disposer du Produit pour un autre acheteur. La commande ne sera traitée qu'à réception du chèque de règlement et après validation, laquelle peut demander un délai de quelques jours.

③ par virement bancaire ou Swift

Dans ce cas, sur confirmation de notre banque de la réception du virement, le Produit sera livrable.

Sécurisation

Les coordonnées des cartes de crédit seront cryptées grâce au protocole SSL (Secure Socket Layer) et ne transiteront jamais en clair sur le réseau. Le paiement sera directement effectué auprès de la banque. CORUS n'aura en aucun cas accès à ces coordonnées, et ne les gardera pas sur ses serveurs. C'est pourquoi elles seront redemandées à chaque nouvelle transaction sur le site.

Clause de réserve de propriété

Le Produit demeure la propriété de CORUS jusqu'au complet encaissement de la commande par CORUS, accessoires et prestations inclus.

Transfert des risques

Le transfert des risques intervient au départ du Produit des entrepôts de CORUS ou du lieu désigné par CORUS. En conséquence, le Produit voyage aux risques et périls exclusifs du destinataire, quand bien même la livraison serait assurée directement ou indirectement par CORUS.

Défaut de Paiement

CORUS se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un Distributeur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration. Tout défaut ou retard de paiement ou réception d'un titre de paiement non approvisionné pourra entraîner des poursuites, des intérêts de retard, des frais de recouvrement et tout frais exposé par CORUS.

Article 6 : Modalités de livraison et délais de livraison

6.1 – Modalités

6.1.1. Transfert des risques

Le transfert des risques intervient au départ du Produit des entrepôts de CORUS ou du lieu désigné par CORUS. En conséquence, le Produit voyage aux risques et périls exclusifs du destinataire, quand bien même la livraison serait assurée directement ou indirectement par CORUS.

6.1.2 Les délais de livraison indiqués par CORUS sont établis en toute bonne foi à titre indicatif. Aucune indemnité ne pourra être accordée au Distributeur en cas de non-respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée de ce fait. En cas de rupture de stock d'un ou plusieurs Produits commandés, CORUS procédera à la livraison des Produits disponibles. Sur demande écrite du Distributeur, CORUS acceptera d'attendre la disponibilité de la totalité des Produits commandés pour livrer le Distributeur et éviter des livraisons partielles, excepté dans les cas de commandes de Produits spécifiques. La livraison partielle ne pourra cependant être différée plus de 30 jours et dans ce cas le Distributeur pourra annuler sans frais les Produits commandés non encore disponibles.

Une livraison en plusieurs fois pourra entraîner des frais de livraison plus élevés.

Les modalités et conditions de livraison sont publiées sur le site Internet de CORUS ou décrites au devis envoyé.

Si pour quelque raison que ce soit, le transporteur ou le service postal refuse l'envoi du colis ou exige un supplément, les frais supplémentaires d'envoi seront à la charge du Distributeur.

6.1.3. Il peut être convenu avec le Distributeur que le Produit soit livré à son Client Final et dans ce cas la commande ou le devis doivent mentionner l'adresse finale, le Distributeur restant seul responsable et le Produit voyageant à ses propres risques et périls y compris dans le cas où le Client Final serait absent, refuserait la réception du Produit ou après l'avoir reçu refuserait d'honorer ses engagements envers le Distributeur. Il en serait de même en cas de prêt d'un Produit par CORUS, livré directement au Client Final en accord avec le Distributeur et non retourné dans les délais prévus à CORUS pour quelque motif que ce soit.

6.1.4. En cas d'envoi par Colissimo Suivi, le récépissé d'envoi ou pour un envoi postal en lettre suivie, la publication sur le site Internet de La Poste du numéro, de suivi, vaudra preuve incontestable de l'envoi du Produit par CORUS au destinataire. En cas de problème, le Distributeur ou le destinataire devra effectuer toute démarche grâce au numéro de suivi délivré, l'article 6.1.1. s'appliquant expressément dans tous les cas.

6.2 - Frais de préparation

Les frais d'emballage ou expédition postale ou de mises sur palette ou les frais de dépose au bureau postal le plus proche sont indiqués sur le site www.corus.pro ou sur le devis envoyé, à défaut ils seront réputés être inclus aux prix de livraison ou d'envoi.

6.3 - Délais d'expédition

L'ensemble des délais annoncés est calculés en jours ouvrés. Les délais indiqués sont des délais moyens et correspondent aux délais de traitement, de préparation et d'expédition de la commande (sortie entrepôts). Ils courent dès la validation de la commande (voir article 2 ci-dessus). A ce délai, il faut ajouter le délai de livraison du transporteur (Service postal ou Transporteur).

Article 7 : Responsabilités

CORUS ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu, due à la survenance d'un événement de force majeure et notamment en cas de grève totale ou partielle des services postaux (publics ou privés), de transporteurs, et de catastrophes causées par inondations ou incendies. En ce qui concerne les Produits achetés, CORUS n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir pendant le transport conformément à l'article 6.1.1. ci-dessus.

Le choix et l'achat d'un Produit ou d'un service sont placés sous l'unique responsabilité du Distributeur. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Produit notamment pour cause d'incompatibilité du matériel avec des Produits ou logiciels utilisés par le Distributeur ou son Client Final ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de CORUS.

Article 8 : Réception du Produit

Le destinataire (Distributeur ou son Client Final) est tenu de vérifier l'état de l'emballage, le nombre et le contenu des colis, ainsi que l'état des Produits lors de la livraison. En conséquence, toute anomalie concernant la livraison (avarie, Produit manquant par rapport au bon de livraison, emballage endommagé, Produits cassés...) devra être constatée par le destinataire sous la forme de réserves manuscrites claires, précises et complètes sur le bon de livraison/transport, et ce en présence du transporteur, le transporteur et le destinataire dateront et signeront les réserves émises. En cas de refus de signer les réserves de la part du transporteur, le destinataire devra de fait par écrit sur le bon de livraison. En outre, et conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, le destinataire devra parallèlement à l'émission de réserves confirmer l'anomalie en adressant un courrier recommandé avec avis de réception au transporteur dans les trois jours suivants la livraison dans le but de confirmer lesdites réclamations. La copie de ce courrier, ainsi que celle du bon de livraison comportant les réserves devront parvenir par courrier à la société CORUS dans le délai de 5 jours suivant la livraison. Il est rappelé au Distributeur que si cette procédure et le respect de délais ne sont pas suivis scrupuleusement, toute demande d'ouverture de dossier litige sera irrévocablement rejetée, de sorte qu'aucun recours ne sera plus admis à l'encontre de la société CORUS. Par ailleurs, le refus des Produits à la livraison par le destinataire pourra être considéré comme abusif si ce destinataire ne peut justifier la réalité des anomalies invoquées sur son bon de livraison (BL) et sur son bon de transport. En cas de refus abusif des Produits, CORUS pourra réclamer au Distributeur une indemnité forfaitaire de 10% du prix du Produit qui s'ajouteront au frais de re-livraison. CORUS se réserve le droit de facturer les preuves de livraison, au destinataire qui en fait la demande.

9. Reprise d'un Produit après livraison

9.1 Demandes de reprise

Aucune reprise de Produits ne sera acceptée à défaut d'accord express et préalable de CORUS qui devra être informée de la demande de reprise dans les conditions et modalités décrites à l'article 9.2 ci-dessus, sous un délai maximum de 2 jours ouvrés à compter de la livraison.

Hors défaut de fonctionnement relevant d'un service de garantie au titre de l'article 10 ci-dessous, CORUS ne peut autoriser la reprise après première livraison et, que dans les cas suivants :

- en cas de non-conformité des Produits livrés par rapport au bon de commande,
- en cas de vice caché au sens de l'article 1641 du Code civil, ce vice devant être reconnu par CORUS,
- en cas de demande de reprise à titre commercial – demande acceptée par écrit et au préalable par CORUS - à l'exclusion des "Produits consommables" ou des Produits ayant fait l'objet d'une commande spécifique par le Distributeur ou pour des Produits économiquement non re-commercialisables.

Dans les hypothèses ci-dessus mentionnées, CORUS indiquera au Distributeur si le Produit doit être retourné à CORUS ou chez le fabricant s'il s'agit d'un produit d'une autre marque.

Dès réception de la demande de retour formulée par le Distributeur, CORUS donnera son accord pour le retour du Produit ou motivera son refus de reprise de ce Produit. Les conditions de retour des licences propres à chaque éditeur sont disponibles sur simple demande.

9.2 – Formulaire de Retour pour reprise ou échange

CORUS accepte le retour en fournissant un numéro de retour ou s'y refuse. Le refus peut être motivé si le formulaire est incomplet ou si la demande est erronée ou abusive etc. ou pour toute autre raison.

Le Distributeur devra joindre aux Produits retournés :

- le numéro de retour accordé par CORUS, lequel figurera en évidence à l'extérieur du colis retourné.
- la photocopie du bon de livraison ou l'imprimé "demande de retour".

9.3 Conséquences du retour

9.3.1 Retours acceptés

Aucun retour ne sera accepté après un délai de 8 jours à compter de la date de l'accord exprès et préalable de CORUS sauf en cas de demande de retour au titre d'un service de garantie éligible selon l'article 10 ci-après.

En cas de retour accepté, le Produit devra être renvoyé dans son conditionnement d'origine intact, non-ouvert et correctement emballé selon les conditions de l'article 10.8 ci-dessous, à défaut le Produit relèverait aussitôt du statut de l'alinéa 9.3.2 ci-après.

En cas de retour accepté relevant d'un ou des cas stipulés à l'article 9.1 ci-dessus et après réception du Produit correctement emballé selon les conditions de l'article 10.8 ci-après, il sera établi un avoir au profit du Distributeur, dont le montant sera égal au tarif CORUS HT en vigueur au jour de la réception par CORUS du Produit retourné dans la limite du montant initialement facturé. Excepté dans les cas de retour d'un Produit comportant un vice caché, aucun avoir ne sera émis en cas de retour de Produit, dont le conditionnement aurait été ouvert ou dans le cas où le Produit aurait été mis en service. Les frais et risques du retour seront à la charge du Distributeur (CORUS conseille au Distributeur de souscrire une assurance couvrant les risques inhérents au transport), sauf en cas de retour exclusivement imputables à CORUS. Dans ce dernier, cas CORUS mandatera un transporteur pour organiser le retour du Produit. Le Distributeur devra alors remettre le Produit au transporteur, exiger et conserver la preuve de remise des Produits à ce transporteur. CORUS rappelle que le Distributeur qui ne serait pas en mesure de produire cette preuve de remise au transporteur serait réputé être toujours en possession des Produits en cause, lesquels devront être intégralement payés à CORUS. Tout retour accepté justifié par des motifs imputables au Distributeur donnera lieu à la facturation au Distributeur de frais administratifs de gestion de 50 €.

9.3.2 Retours non acceptés

Lorsque des Produits auront été retournés sans l'accord exprès et préalable de CORUS, ils seront devant être repris par l'expéditeur ou à défaut par le Distributeur à ses frais. Au-delà de 10 jours, des frais de garde ou de stockage pourront être exigés et devront être payés au préalable de tout enlèvement. Les risques portant sur des Produits retournés sans accord exprès et préalable de CORUS seront à la charge du Distributeur. Le présent article sera également applicable dans les hypothèses de retours effectués hors délai ou de retours de Produits dont les emballages auraient été ouverts ou de Produits manifestement ayant déjà été mis en service.

Article 10 : Retour de Produit au titre d'un Service de Garantie

A l'exception de la Garantie d'un produit non CORUS pour laquelle le Distributeur s'adresse directement à son constructeur sans même en référer à CORUS et à l'exception de Produit vendu en l'état sans garantie d'aucune sorte, pour tout retour d'un Produit CORUS sous garantie, le Distributeur devra lui adresser un formulaire de retour, disponible sur le site www.corus.pro ou adressable sur demande.

A toutes fins utiles, CORUS rappelle que les Produits ayant fait l'objet d'une « casse » ou d'un sinistre tel que et non exhaustivement : bris de machine, incendie, dégât des eaux, vol ; sont exclus de toute garantie. CORUS ne sera tenue à aucune indemnisation pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, financier ou commercial ou autres qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance du Produit.

Toute demande d'un service de garantie est soumise expressément aux articles suivants :

10.0 – Etiquette de validité

Sauf indication contraire ou produit « Barebone », tous les produits **CORUS** disposent d'une étiquette de garantie destinée à empêcher l'ouverture du produit par le Distributeur, son Client Final ou par tout tiers. Cette étiquette est labellisée comme suit : « **Ne pas ouvrir – Garantie annulée si étiquette retirée ou déchirée ou si les mots VOID apparaissent** ». La garantie sera aussi annulée si l'étiquette ayant été retirée et recollée, il apparaît des transparences ou des traces attestant du fait. Dans tous les cas précédents – et sauf accord préalable écrit de CORUS avant ouverture - la garantie est aussitôt caduque et le produit ne pourra être ni repris ni échangé.

10.1 - Service de Garantie Standard

Pour les Produits CORUS sous garantie Standard, le Distributeur adresse à CORUS un formulaire de demande de retour édité électroniquement à partir du site Internet ou par tout autre moyen.

CORUS accepte le retour en fournissant un numéro de retour ou s'y refuse. Le refus peut être motivé si le formulaire est incomplet, si le service demandé n'a pas été souscrit ou payé, si la demande est erronée ou abusive etc.

L'acceptation et la fourniture d'un numéro de retour n'emportent pas reconnaissance définitive de CORUS de la prise en charge sous garantie, laquelle pourra être rejetée partiellement ou totalement par l'examen du Produit en panne.

Si le Distributeur a souscrit et payé une extension de garantie, il coche la case correspondante sur le formulaire pour en bénéficier. Le Distributeur reconnaît expressément que toute erreur sur le formulaire envoyé peut entraîner le retard ou la non délivrance du service souscrit aux seuls torts du Distributeur.

En tout état de cause, CORUS rappelle que le fait d'actionner une garantie ne saurait en aucun cas être un motif de non paiement ou de remboursement de la facture correspondante à la vente du Produit.

Le Distributeur, près avoir reçu un numéro de retour adresse le Produit à ses frais à l'adresse de CORUS indiquée, le Produit devant être emballé selon les conditions exigées à l'article 10.8 ci-après. Le Produit réparé lui sera retourné ensuite au frais de CORUS si l'adresse de retour est située en France métropolitaine hors Corse ou aux frais du Distributeur partout ailleurs. La durée de la Garantie Standard est – sauf indication contraire – d'un an pour un Produit complet et de six mois pour les barebones, les pièces détachées, les sous-ensembles ou les accessoires. Si le délai de retour d'un Produit en panne excède une durée d'un mois, la durée de la garantie standard sera prorogée d'un mois supplémentaire.

10.2 – Service d'Extension de Garantie

En cas de souscription et paiement par le Distributeur de cette garantie, le Distributeur bénéficie de la Garantie Standard pour la durée additionnelle indiquée.

10.3 – Service « Envoi anticipé »

En cas de souscription et paiement par le Distributeur de cette garantie pour un Produit CORUS déterminé et en cas de panne du Produit éligible à ce service, CORUS à réception de la demande de retour adresse à ses frais un Produit de remplacement au Distributeur. Le Produit de remplacement peut être neuf ou non neuf ou d'un autre modèle mais sera équivalent à minima au Produit en panne en termes de compatibilité et fonctionnalités principales.

A sa réception le Distributeur doit retourner au plus tard dans les 5 jours le Produit en panne soigneusement emballé selon les conditions stipulés à l'article 10.8 ci-après. A défaut, la garantie serait immédiatement nulle de plein droit. Dans ce cas ou en cas d'application des articles 10.5 et 10.6, le Distributeur se verra facturer du Produit de remplacement livré et des frais accessoires (préparation, emballages, livraisons, immobilisations). S'il retourne tardivement le matériel, et dans la mesure où CORUS accepte de le reprendre, il devra rembourser à CORUS tous les frais accessoires.

Ce service est exclusivement réservé à la France métropolitaine hors Corse. Les délais J+1 et J+2 indiqués ne sont garantis que dans la mesure où le formulaire de retour, complet et correctement rempli, ait été reçu par CORUS avant 12H00 et que l'adresse indiquée soit correcte et accessible. La responsabilité de CORUS ne pourra être recherchée si le retard est le fait du transporteur lui-même pour quelque cause que ce soit.

10.4 – Garantie d'un Produit d'une autre marque que CORUS

Si le Produit n'est pas un produit de marque CORUS mais d'une autre marque, alors CORUS ne pourra être appelé en garantie pour ce Produit et le Distributeur s'adressera directement au constructeur de ce Produit. En conséquence, CORUS ne fournira aucune garantie contractuelle pour ce Produit, hormis la garantie légale prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil. En conséquence, un tel Produit sera garanti dans les conditions déterminées par son constructeur qui n'engagent que celui-ci. Ces conditions sont consultables directement auprès du constructeur du Produit ou sur son site Internet ou pourront être communiquées à tout Distributeur qui en fait la demande écrite ou pourront être publiées sur le site www.corus.pro. Pour bénéficier de cette garantie, le Distributeur devra se mettre directement en contact avec le constructeur dont les coordonnées figurent aux documents livrés avec le Produit. En cas de disparition d'un constructeur ou éditeur pour quelque cause que ce soit, CORUS n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les Produits de ce constructeur ou éditeur qu'elle aura commercialisé auprès de ses Distributeurs. Si cela est prévu entre les parties, CORUS pourra acheminer le matériel en panne auprès du constructeur et le lui rapatrier ensuite une fois réparé, l'exécution ou l'obligation de garantie restant exclusivement à la charge du constructeur du Produit. Tout frais mis à la charge de CORUS par le constructeur du Produit pour l'exécution de sa garantie, devra être remboursée par le Distributeur.

10.5. Demande de garantie non fondée

10.5.1. Toute demande de garantie, quelle qu'elle soit, pour un Produit dont la cause ne serait pas une défection garantie du Produit ou qui relèverait d'une exclusion au titre de l'article 10.6 ci-après, entraînerait pour le Distributeur le paiement de tous les frais exposés par CORUS et en particulier les frais de déplacement, de préparation, livraison, de réparation, de main d'œuvre et toutes pièces ou machines fournies ou acquises en vue de la garantie non justifiée.

10.5.2. Dans le cas d'une demande de garantie non fondée si le Distributeur n'a pas réglé CORUS les frais prévus à l'alinéa précédent, ou si dans le cadre de l'article 10.3, il n'a pas retourné le Produit en panne ou s'il l'ayant fait avec retard, il n'a pas payé les frais accessoires, CORUS pourra selon son bon vouloir et sans mise en demeure préalable, soit suspendre le Service de Garantie pour tous Produits de ce Distributeur jusqu'à règlement total du litige et de ses accessoires, soit en cas d'une nouvelle demande de garantie, exiger le versement d'une caution de même valeur que le produit d'échange à envoyer, soit envoyer celui-ci en contre remboursement et si la nouvelle demande de garantie se trouve également non fondée, la caution ou le contre remboursement restant acquis définitivement à CORUS.

10.6. Exclusions de toute Garantie

Tout produit dont le numéro de série a été retiré ou effacé ou non communiqué n'est pas garanti.

Ne sont pas garanties les défaillances résultant d'une mauvaise installation du Produit par le Distributeur ou par un tiers, d'un démontage du Produit (*sauf produit « Barebone »*), d'une erreur de manipulation, de paramétrage ou de réglage, d'un environnement inadapté, d'une cause externe quel qu'elle soit telle que : déplacement, choc, coupures électriques, température du local inférieur à 15°C ou supérieure à 25°C (saut indications contraires), contact avec un liquide, sinistre, virus, logiciel, champ magnétique, oxydations ou dont la cause est un accessoire ou une pièce non fourni par CORUS, etc.

Ne sont pas garanties, les dommages dus à des interférences électriques ou statiques circulant sur les cordons ou câbles reliés au Produit et en particulier suite à des orages, coupures de courant, etc.

N'est pas garantie tout bris, déformation ou détérioration physique du Produit ou d'une pièce du Produit, involontairement ou non, comme par exemple et non exhaustivement : le forçage d'un bouton, la détérioration d'un lecteur suite à l'introduction d'un média inadapté ou à l'envers, l'introduction d'un corps étranger dans l'appareil, l'usage de cordons ou connectiques impropres ou montés à l'envers ou en force etc....

Ne sont pas garantis : le fonctionnement ininterrompu des Produits et l'aptitude des Produits à atteindre l'objectif que le Distributeur ou son Client se serait fixé.

Tous les accessoires, câbles, cordons, piles, batteries, la carrosserie, les carters, les charnières, les serrures, la peinture, les mousses, isolants, consommables, pièces à remplacer périodiquement, souris, claviers, etc. sont expressément exclus de toutes garanties.

Tous les logiciels et leurs supports, les données, toutes les pièces ou dispositifs qui n'auraient pas été vendus par CORUS ou qui seraient hors garantie, doivent être retirés du Produit ou tout fichier ou logiciel sauvegardé au préalable avant toute demande de retour sous garantie. Le Distributeur accepte comme perdus les éléments qui viennent d'être décrits et qui n'auraient pas été retirés du Produit ou sauvegardés au préalable.

Pour les logiciels ou images pré installés sur les Produits CORUS, en cas de réparation ou d'échange de celui-ci par le service de garantie, le logiciel pré installé sera reconstitué mais sans numéro de licence et sans numéro d'activation qui devra être réintroduit par le Distributeur ou son Client Final à son retour.

Sera exclu de toute garantie un Produit dont l'étiquette de sûreté interdisant l'ouverture du Produit a été enlevée ou arrachée même partiellement.

N'est pas garanti, tout produit retourné sans emballage ou dans un emballage non-conforme selon les conditions de l'article 10.8 ci-après.

10.8. Conditions d'emballage pour le retour d'un ou plusieurs Produits

Pour tout retour d'un Produit, celui-ci devra être renvoyé dans son conditionnement d'origine ou à minima dans un emballage de qualité identique à celui d'origine. Si plusieurs Produits sont renvoyés ensemble dans le même container, chaque unité, pièce ou élément devra être emballé individuellement avec de la mousse ou du bulle pack afin qu'ils ne puissent se heurter ou se frotter les uns contre les autres ou subir le moindre dommage. L'emballage complet ne doit pas subir de choc ou présenter des traces de dommage. A défaut de la stricte observance de ces conditions, toute Garantie existante du Produit serait alors immédiatement nulle de plein droit définitivement. Les matériels ainsi reçus seraient alors remis à la libre disposition de l'expéditeur, soit réparés au frais du Distributeur s'il en fait la demande et accepte d'en assurer le paiement. Au-delà de dix jours de détention, des frais de garde ou de stockage pourront être exigés.

10.9. Produit vendu en l'état

Sauf mention contraire un Produit vendu « en l'état » ou « en vrac » ne bénéficie d'aucune garantie quelle qu'elle soit, y compris au titre de la garantie légale prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil, le Produit pouvant être incomplet, présenter des défauts visuels ou cachés ou ne pas être en état de fonctionnement, partiellement ou totalement.

10.10 Rachat de la garantie standard

Sur accord express entre les parties, le Distributeur peut racheter la garantie standard moyennant une remise additionnelle sur le prix final obtenu. Dans ce cas le Distributeur bénéficie d'une garantie standard limitée pour une durée maximum de 30 jours et à condition de prendre à sa charge les frais de retour du Produit sans délai garanti dans les mêmes autres conditions qu'à l'article 9.2 ci-dessus.

10.11 Garantie d'un produit « Barebone »

Les produits « Barebone » sont livrés sans mémoire, sans disque dur et avec les seuls accessoires spécifiquement nommés au devis. Tous autres éléments ou accessoires y compris ceux figurant en standard sur les documentations commerciales des produits complets en référence en sont expressément exclus. Le Distributeur peut démonter à sa guise le produit « Barebone » pour y installer tous composants de son choix, acquis par lui-même chez CORUS ou chez un tiers. Le Distributeur assume l'entière responsabilité de ce choix et du montage dans le cas où pour quelque cause que ce soit, les composants, même fournis par CORUS, ne seraient pas compatibles ou seraient endommagés dans l'opération ou endommageraient les composants du « Barebone ». Tout dommage causé à une pièce ou à un élément du « Barebone » suite au montage ou au démontage effectué par le Distributeur et pour quelque cause que ce soit, est expressément exclu de toute garantie. Cette exclusion serait expressément étendue au produit complet s'il était constaté lors du retour d'un produit ayant fait l'objet d'une demande de garantie, la présence d'un bris, déformation, arrachage, torsion, forçage, coupure, etc. d'une pièce quelconque ou d'un élément du « Barebone » ou au contraire son absence anormale. La durée de la garantie « Barebone » est de six mois par défaut.

Article 11 : Service de Garantie cédé par le Distributeur à son Client Final

Le Distributeur peut concéder tout Service de Garantie à son Client Final dans la mesure où le Distributeur restera le garant intégral et sans réserve vis-à-vis de CORUS quelles que soient les fautes ou manquements commis par son Client Final et en particulier concernant la totalité de l'article 10. Le Client Final devra sur le formulaire de retour spécifier le nom du Distributeur, le modèle du Produit et son numéro de série.

En cas de manquement de son Client Final à respecter une des clauses des présentes, le Distributeur s'engage d'ores et déjà à rembourser dès première demande de CORUS toute somme due au titre d'un service de garantie demandé directement par son Client Final et fourni, dont le Distributeur a souscrit le service sur son bon de commande pour le Produit référencé par son numéro de série.

Le Client Final peut adresser directement sa demande de retour à CORUS dans la mesure où le Distributeur a averti CORUS de la concession du service souscrit par lui à son Client Final. Dans le cas contraire, CORUS devra solliciter l'accord écrit du Distributeur avant de délivrer le service de garantie demandé même si celui-ci a été souscrit et payé.

Si toutefois le Distributeur a disparu ou reste injoignable après 48H ou ne réponds pas à une demande faite par lettre recommandée avec accusé de réception sous un délai de 8 jours alors que le service a été régulièrement souscrit et payé, alors le service pourra être normalement délivré au Client Final lequel devra au préalable accepter les conditions du service de garantie et de retour des articles 9 et 10 ci-dessus qui seront disponibles sur le site Internet de CORUS ou qui pourront lui être envoyées sur demande.

Article 12 : Prêt d'un Produit

12.1. Formulaire Prêt et livraison du Produit prêté

Si CORUS consent à prêter un Produit au Distributeur ou à son Client Final (à la demande du Distributeur et l'adresse du destinataire figurant au formulaire de prêt), outre les conditions particulières décrites au formulaire de prêt, le prêt du Produit répondra aux mêmes conditions de livraison énoncées ci-dessus.

12.2 Garantie du Produit prêté

Le Produit prêté n'est pas garanti. En cas de panne le Distributeur doit renvoyer le Produit à ses frais avant expiration du délai prévu. CORUS peut alors consentir et selon son vouloir à un nouveau prêt. Si la panne résulte d'une cause relevant de l'article 10.6, le Distributeur s'engage expressément à prendre à sa charge tous les frais de réparation du Produit indiqués à l'article 10.5 ci-dessus.

12.2 Retour du Produit prêté

Le retour du Produit se fait – *sauf mention contraire* - aux frais et sous la responsabilité du Distributeur quand bien même le Produit aurait été livré à son Client Final en accord avec CORUS. Le Produit doit être renvoyé dans le même emballage de sa livraison.

12.3. Non restitution du Produit

Si le Produit n'est pas restitué à CORUS au plus tard le lendemain de la date d'expiration du prêt, CORUS sera en droit et selon son vouloir d'exiger le paiement du Produit prêté et conservé, à la valeur déclarée au formulaire de prêt ainsi que les frais de préparation, livraison et taxes en vigueur.

En cas de restitution tardive, et sous réserve que CORUS l'accepte par écrit, le Distributeur s'engage expressément à verser à CORUS une indemnité conventionnelle égale à 10% de la valeur du produit par semaine de retard augmentée des frais de préparation et de livraison.

12.4 Restitution du Produit prêté en mauvais état physique

En cas de restitution du Produit en mauvais état physique (*défauts d'aspects, dommage partiel ou total, pièces ou manquants, emballage non réutilisable, non-conforme ou détérioré, etc.*) et quelle qu'en soit la cause, le Distributeur s'engage à rembourser CORUS des frais de remise en état.

Article 13 : Garantie de satisfaction – Limitations

Pour cette offre telle que mentionnée à l'onglet « Tarifs » et « Informations Commerciales » du site www.corus.pro, le revendeur peut bénéficier d'une « Garantie de satisfaction » pour la durée indiquée.

La Garantie de satisfaction ne vaut que sur le Produit, hors options, services, licences et frais de transport.

La durée de cette garantie débute à date de 1^{ère} présentation du Produit et couvre jusqu'à expiration ou restitution au lieu indiqué ou par défaut à l'adresse CORUS SAV indiquée.

Les Produits devront être restitués complets, en parfait état et sous emballages d'origine intacts (c'est-à-dire que ces emballages devront être eux-mêmes emballés afin que nulle inscription n'y soit apposée) et respecter les conditions d'emballage stipulées à l'article 10.8.

Les Produits livrés étant neufs, toute restitution tardive entraînera le paiement d'une pénalité de 20 % du montant total facturé pour ce 1^{er} achat par semaine de retard, toute semaine commencée étant due en totalité, jusqu'à concurrence du prix facturé. Ces pénalités viendront en déduction des sommes à rembourser.

Toute remise en état ou complément, tout remplacement d'un emballage d'origine non restitué, abîmé ou marqué sera déduit du montant à rembourser.

Article 14 : Attribution de compétence – Divers

Le présent contrat est soumis à la loi française. Si l'une quelconque des dispositions du présent contrat est tenue pour nulle et non avenue, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions. Tout litige entre les parties sera du ressort exclusif des Tribunaux de l'Essonne, y compris en matière de référé ou de requête.

Les dispositions du présent contrat expriment l'intégralité de l'accord entre le Distributeur et CORUS en ce qui concerne la vente (ou le prêt dans le cadre de l'article 12) du Produit. Elles prévalent sur toute clause contraire, différente ou additionnelle, figurant sur les bons de commande, lettres et tout document adressés à CORUS par le Distributeur.